

Département de la Moselle

Arrondissement de Sarreguemines

Nombre de membres désignés : 46

Nombre de membres en fonction : 46

Nombre de membres présents : 32

Nombre de votants : 31

SYNDICAT DES COMMUNES  
DU PAYS DE BITCHE

DELIBERATION

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2001

Sous la présidence de Monsieur Gilbert MAURER, Président du Syndicat des Communes, étaient présents les membres ci-après :

BAERENTHAL  
BITCHE  
EGUELSHARDT  
GOETZENBRUCK  
HANVILLER  
HASPELSCHIEDT  
LEMBERG  
LIEDERSCHIEDT  
MEISENTHAL  
MOUTERHOUSE  
PHILIPPSBOURG  
REYERSVILLER  
ROPPEVILLER  
SAINT LOUIS  
SCHORBACH  
STURZELBRONN

JACOBY Lucien  
/  
ROESSLINGER Alfred  
MAURER Gilbert  
CHUDZ Geneviève  
KIEHL Michel  
HENRICH Fernand  
SCHAEFER Joseph  
FUHRMANN Raymond  
HAMMER Guy  
JACQUEL Patrice  
SCHAMING Edouard  
BRAUNECKER René  
SCHILT Julien  
DELLINGER Paul  
STEINER Alphonse

LUCAS Jean

BOUSSEVILLER  
BREIDENBACH  
EPPING  
ERCHING  
HOTTVILLER  
LENGELSHEIM  
LOUTZVILLER  
NOUSSEVILLER  
OBERGAILBACH  
ORMERSVILLER  
RIMLING  
ROLBING  
SCHWEYEN  
VOLMUNSTER  
WALDHOUSE  
WALSCHBRONN

/  
LAUER Eliane  
/  
SCHEYER Jacques  
LAFOURCADÉ Christian  
SCHEID René  
STAUDER Henri  
MEYER François  
WEIBEL Jean-Marie  
SPRUNCK Jean-Joseph  
/  
SCHWARZ Roger  
/  
SCHAFF Daniel  
/  
/

ACHEN  
BETTVILLER  
BINING  
ENCHENBERG  
ETTING  
GROS-REDERCHING  
LAMBACH  
MONTBRONN  
PETIT-REDERCHING

/  
/  
/  
RIMLINGER Raymond  
/  
/  
/  
SIDOT Francis  
/

HOFFMANN Gaston

RAHLING  
ROHRBACH LES BITCHE  
SCHMITTVILLER  
SIERSTHAL  
SOUCHT

OSWALD Aloyse

/

/

/

KREBS Joseph

DUPRET Bernard

Membres excusés :

BITCHE  
BOUSSEVILLER  
EPPING  
RIMLING  
SCHWEYEN  
WALDHOUSE  
WALSCHBRONN  
ACHEN  
BETTVILLER  
BINING  
ETTING  
GROS REDERCHING  
LAMBACH  
RAHLING  
ROHRBACH LES BITCHE  
SCHMITTVILLER  
SIERSTHAL  
PETIT-REDERCHING

STENGER Edmond  
BAUER Martin  
CHUDZ Jean-Louis  
HEMMERT Eric  
MEYER Bruno  
MARTINI Gérard  
NOMINE Gilbert  
KORMILZIN Lucien  
PICARD Jean-Claude  
MARTINE Christian  
HOFFMANN Hubert  
DOR Norbert  
GABENESCH Raymond  
GROSS Jérôme  
KREBS René  
ICHTERTZ Jeannot  
ZINTZ Daniel  
KOFLEK Roland

## DELIBERATION

### Objet : Ordures ménagères : mise en place de la redevance

Monsieur le Président expose que suite à la reprise de la compétence (arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2001), il y a lieu de réinstaurer la redevance ordures ménagères dans les communes membres du Syndicat des Communes et d'en fixer la périodicité de paiement ainsi que les différents montants de la redevance (les tarifs proposés pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2001 sont identiques à ceux adoptés par les Communautés de Communes pour le 1<sup>er</sup> semestre 2001) :

Facturation semestrielle selon la périodicité suivante (actuellement appliquée) :

- du 1<sup>er</sup> mars au 31 août
- du 1<sup>er</sup> septembre au 28 ou 29 février

#### Base de tarification :

- poubelle de 120 litres (foyer de 1 à 3 personnes)	284,00 FTTC soit	43,30 Euros
- poubelle de 240 litres (foyer à partir de 4 personnes)	422,00 FTTC soit	64,35 Euros
- sacs poubelles	13,00 FTTC soit	2,00 Euros
- poubelle commerciale	532,00 FTTC soit	81,10 Euros
- poubelle économiquement faible	180,00 FTTC soit	27,50 Euros
- poubelle perdue ou détériorée	forfait 360,00 FTTC soit	55,00 Euros

La redevance sera encaissée par les Communautés de Communes et reversée au Syndicat des Communes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des présents décide :

- d'autoriser l'instauration de la redevance ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2001 ;
- de fixer la redevance à une périodicité semestrielle du 1<sup>er</sup> septembre au 28 ou 29 février et du 1<sup>er</sup> mars au 31 août ;
- d'en fixer les montants tels que précisés ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec les Communautés de Communes qui prévoira en particulier le reversement des sommes encaissées au titre de la facturation de la redevance ordures ménagères.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Délibération exécutoire de suite  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour extrait conforme  
Bitche, le 04 décembre 2001

Notification, le 05 décembre 2001 à la Sous-Préfecture



Le Président,

G. MAURER.

